

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.54

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune des Pennes Mirabeau - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019 - Tranche 2018 - Transfert de la compétence assainissement au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- d'une part, le programme de travaux envisagé par la commune des Pennes-Mirabeau pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, conformément à l'annexe 1. Ces modifications sont sans incidence financière sur l'économie générale du contrat.
- d'autre part, le transfert de la subvention allouée par le Conseil départemental à la commune des Pennes-Mirabeau, dans le cadre du programme de travaux sur le réseau d'assainissement inscrit au contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019, au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, dans les conditions identiques au contrat initial, selon le détail présenté en annexe 2 du rapport.

1-Contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019 - tranche 2018

- RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre d'un marché performance énergétique passé en 2013 pour améliorer l'éclairage public et sportif de la ville, la commune prévoit des travaux de régulation, par horloge astronomique, de l'allumage et de l'extinction des luminaires, l'abaissement de la puissance pendant la nuit ainsi que le remplacement de luminaires vétustes.

En 2018, sont prévus des travaux de rénovation des luminaires sur les sites suivants : Plan des Pennes et boulodrome, Cabassette, Thord, Beausoleil, lotissements les Clairières, Val du soleil, chemins de la Marjolaine, du Lavandin, Val St Georges, chemin d'Empallière et repos, square de Gaulle, rd113, avenues du Général Leclerc, Victor Hugo, les Amandiers centre, résidence du Moulin, Carraire des arlésiens, bd André Chamson, rue Jean Aicard, vieille route de la Gavotte, rue St Dominique, chemin des Fraises, bd Rippert, les Charmes, chemin de la Capelane, parking Roure, ferme pédagogique, boulodrome Renardière, parking crèche Bouroumettes et parking de l'Hôtel de Ville.

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2019, s'élève à 3.031.174 € HT, dont 490.000 HT pour la tranche 2018. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille Provence de 757.794 €

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1.515.588 €, dont 245.000 € au titre de la tranche 2018.

- REQUALIFICATION DU CENTRE VICTOR HUGO

La ville dispose d'une ancienne école, quartier de la Gavotte, à l'entrée d'un ensemble d'habitat social qui abrite des salles de formation, une bibliothèque, des salles de danse, une crèche, un foyer pour personnes âgées et l'école primaire de la Gavotte, sur un foncier de 14.899 m².

Les locaux ne respectant plus les normes d'accueil du public, le centre Victor Hugo va faire l'objet d'une étude de réhabilitation dans le cadre d'un projet d'amélioration de l'entrée de ville par ce quartier, la volonté de la commune étant de créer un équipement intergénérationnel pour les loisirs et le développement de la vie sociale.

L'opération prévoit la démolition du bâtiment, la reconstruction et la réhabilitation des équipements qui comprendront :

- un groupe scolaire de 15 classes (5 classes pour la maternelle et 10 pour l'école primaire),
- un pôle multi accueil pour la petite enfance de 642 m², comprenant une crèche, un accueil parent-enfants et un relais d'assistantes maternelles,
- un restaurant intergénérationnel de 617 m² qui servira au déjeuner du groupe scolaire, du foyer municipal des personnes âgées et du multi accueil,
- un pôle culturel et associatif, dénommé la boîte à idées, de 261 m² composé d'un accueil, d'un auditorium de 100 places, d'un espace multimédia et d'un espace d'activités ludiques et d'apprentissage.

Des travaux extérieurs seront réalisés, tels que des aménagements paysagers, un square, des espaces de stationnement et une zone de circulation piétonne.

L'équipement répondra aux exigences d'économie d'énergie et d'emploi de matériaux locaux, écologiques et sans risques pour la santé des utilisateurs.

La tranche 2018 porte sur des dépenses d'études et de maîtrise d'œuvre de l'opération, des travaux de voirie et sur le réseau électrique.

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2019, s'élève à 16.438.899 € HT, dont 433.100 HT pour la tranche 2018. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 1.774.423 € et de la Métropole d'Aix-Marseille Provence de 3.125.000 €. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 8.219.450 €, dont 216.550 € au titre de la tranche 2018.

2-Contrat départemental de transfert à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du volet assainissement figurant dans le contrat départemental 2015/2019 de la commune des Pennes-Mirabeau

Suite au transfert de la compétence assainissement au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, à compter du 1^{er} janvier 2018, il convient d'opérer le transfert de subvention allouée pour une partie de l'opération d'aménagement du réseau d'assainissement de la zone commerciale de Plan-de-Campagne par le Conseil départemental à la commune des Pennes-Mirabeau au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dans les conditions identiques au contrat initial conclu avec la commune des Pennes-Mirabeau.

L'opération, prévue initialement en 2016, représente une subvention de 109.315 € pour une dépense subventionnable globale de 218.629 €HT, conformément à l'annexe 2 du présent rapport.

Par ailleurs, le Département ayant financé ce projet pour contribuer à un aménagement équitable des territoires et en maintenir l'attractivité, il est souhaitable de permettre à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'en achever la réalisation dans l'intérêt des communes et des populations concernées.

Au regard de ces circonstances exceptionnelles liées à l'ampleur et à la complexité des procédures que la Métropole doit mettre en œuvre pour assurer ces transferts, un délai supplémentaire d'une année non renouvelable pourrait être accordé à cette dernière, pour les projets inscrits aux tranches annuelles déjà votées, conformément au détail figurant en annexe, afin de lui permettre de solliciter le versement des aides financières correspondantes.

-----OO-----

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 461.550 € pour la tranche 2018 sur une dépense subventionnable globale de 923.100 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense a déjà été imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2015-10127U, en application de la délibération n° 91 du 27 février 2015.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL